

Consultation sur les révisions proposées à l'Annexe 1 des *Normes et procédures d'agrément* du BCAPG

Consultation pancanadienne

Jim Lee

Responsable de l'initiative
du Comité P&P

Pierre Bourque

Membre du BCAPG

16 octobre 2025





Plan

- Contexte
- Proposition
- Processus de consultation
- Comment participer

Annexe 1 – Règlements pour l’octroi de crédits de transfert (actuelle)

- Article 2.1: octroi, en fonction de chaque cas, de crédits de transfert
- Article 2.3: octroi systématique de crédits de transfert
 - 2.3.1: avec procédure de validation
 - 2.3.2: sans procédure de validation

Annexe 1 – Règlements pour l’octroi de crédits de transfert (actuelle)

- Article 2.3.1: avec procédure de validation
 - Crédits de transfert pouvant inclure: maths (≤ 180 UA), sciences naturelles (≤ 180 UA), études complémentaires (≤ 120 UA), excluant: économie de l’ingénierie, impact de la technologie sur la société, santé et sécurité, déontologie, équité et droit, et gérance environnementale et développement durable.
- Article 2.3.2: sans procédure de validation
 - Crédits de transfert pouvant inclure: maths (≤ 112 UA), sciences naturelles (≤ 112 UA), études complémentaires (≤ 112 UA), excluant les mêmes matières citées ci-dessus + communication orale et écrite.
 - La somme de tous les crédits de transfert: ≤ 225 UA

Annexe 1 – Règlements pour l'octroi de crédits de transfert (actuelle)

- Article 2.1: octroi, en fonction de chaque cas, de crédits de transfert
- Article 2.3: octroi systématique de crédits de transfert
 - 2.3.1: avec procédure de validation
 - 2.3.2: sans procédure de validation

Problème: Les articles 2.3.1 et 2.3.2 ne s'appliquent qu'aux programmes préuniversitaires de deux ans et non aux programmes techniques de trois ans.



La proposition vise exclusivement à corriger cette inégalité

Argumentaire

- ajouter un article supplémentaire à l'Annexe 1 afin d'inclure de possibles crédits de transfert obtenus dans le cadre de programmes techniques de trois ans au CÉGEP
- quels crédits de transfert peuvent être octroyés?

Règlement sur le régime des études collégiales du Québec

- Sections 6, 7 et 8
- Tous les programmes de CÉGEP (à la fois préuniversitaires et techniques) doivent comprendre des cours en
 - langue d'enseignement et littérature
 - langue seconde
 - philosophie ou « humanities »

“Les études complémentaires incluent les sciences humaines, les sciences sociales, les arts, les langues, la gestion, l'économie de l'ingénierie et les communications”

Normes et procédures d'agrément du BCAPG

Annexe 1 – Règlements pour l’octroi de crédits de transfert (révisée)

Proposition

* Pour les programmes techniques de 3 ans

2.3.1 avec procédure de validation

- a. Une procédure de validation équivalente à celle décrite à l’article 2.3 doit être en place
- b. Sciences du génie et conception en ingénierie : 0 UA
- c. Mathématiques : ≤ 180 UA
- d. Sciences naturelles : ≤ 180 UA
- e. Études complémentaires : ≤ 120 UA
- [...]

2.3.2 sans procédure de validation

- a. Sciences du génie et conception en ingénierie : 0 UA
- b. Mathématiques : ≤ 112 UA
- c. Sciences naturelles : ≤ 112 UA
- d. Études complémentaires : ≤ 112 UA
- [...]
- e. Total de (b) + (c) + (d) : ≤ 225 UA

2.3.3 sans procédure de validation

- a. Sciences du génie et conception en ingénierie : 0 UA
- b. Mathématiques : 0 UA
- c. Sciences naturelles : 0 UA
- d. Études complémentaires : ≤ 112 UA

Proposition: Annexe 1 (révisée)

- Article 2.3.3: Dans le cas des programmes techniques de trois ans donnés dans les cégeps, et pour lesquels la procédure de validation décrite à l'article 2.3 susmentionné n'est pas effectuée, les restrictions suivantes s'appliquent:
 - Sciences du génie et conception en ingénierie : 0 UA
 - Mathématiques : 0 UA
 - Sciences naturelles : 0 UA
 - Études complémentaires : ≤ 112 UA

Aucun crédit n'est accordé pour les matières suivantes : économie de l'ingénierie, impact de la technologie sur la société, communication orale et écrite, santé et sécurité, déontologie, équité et droit, et gestion environnementale et développement durable.

Consultations jusqu'à présent

- Les révisions proposées ont été élaborées à la suite de discussions avec des membres des organisations suivantes:
 - Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)
 - Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ)
 - Ministère de l'Enseignement supérieur du Québec

Processus de consultation

Consultation nationale

Du 15 octobre au 26 novembre 2025

Légende :

Point de décision

Processus du plan
de travail



Parties intéressées consultées

- Membres du BCAPG
- Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG)
- Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)
- Organismes de réglementation du génie
- Établissements d'enseignement supérieur (EES)
- Groupe national des responsables de l'admission (GNRA)

Objectifs de la consultation

1. Informer les parties intéressées des révisions proposées.
2. Examiner les réactions des parties intéressées aux révisions proposées.
3. Cerner les obstacles au changement en ce qui concerne ces révisions.
4. Consolider et synthétiser les commentaires des parties intéressées.
5. Mettre au point un plan de mise en œuvre raisonnable qui tienne compte de la diversité des points de vue des parties intéressées.

Questions de consultation

1. Quelles sont les répercussions de cette proposition en ce qui concerne la clarté, la pertinence et l'impact global ?
2. Quels aspects de la proposition manquent ou nécessitent des éclaircissements ?
3. Quels défis ou quelles occasions pourraient découler de l'application pratique de cette proposition ? Quels seraient les risques posés par cette adoption ? Comment pourraient-ils être atténués ?

Comment participer

Comment participer

- Appel général à la participation diffusé dans l'infolettre *Parlons agrément*
- Webinaires de lancement
 - Le 15 octobre 2025 (en anglais)
 - Le 16 octobre 2025 (en français)
- Réunions des parties intéressées sur demande
- Soumissions par écrit

Les réponses écrites peuvent être envoyées par courriel à l'adresse :

agrement@ingenieurscanada.ca

ou par la poste :

À l'attention de Roselyne Lampron
Ingénieurs Canada
55, rue Metcalfe, bureau 300
Ottawa (Ontario) K1P 6L5

Date limite de soumission : **26 novembre 2025**

Merci! Questions?

